

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

N° 5

Date de convocation : 03.09.2024

Date d'affichage : 24.09.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Christophe VERNON, Jean-Marie BOIDIN, Nelly DELAHAYE, Guillaume HOOGTERP, Chantal RENOUF, Annick BREITENBACH, Sarah BREITENBACH, Nadège CAREME, Steve VANHEULE, Monique MERCIER, Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Absent excusé : M. Sébastien PUBLIER.

Secrétaire de séance : Mme Aline GRILLE

Ordre du Jour :

- Ouverture dominicale 2025 du magasin MOBILIANS : Délibération
 - CCPN : Instruction des enseignes et publicités. Signature d'une convention. Délibération.
 - CCPN : Mise en place d'un service commun pour les chats errants et sans propriétaire ou détenteur. Signature d'une convention. Délibération.
 - Convention pour la facturation de l'assainissement collectif entre la commune et Véolia. Délibération.
 - Conférence routière cantonale du Neubourg. Compte-rendu réunion du 30 mai 2024.
 - SIEGE : programmation travaux 2025.
 - Dossiers en cours :
 - 1) Salle des associations : renouvellement des demandes de subvention.
 - 2) Projet immobilier rue du Bout Cardais : compte-rendu de la réunion publique et compte-rendu de la « présentation de l'Architecte ».
 - SIVOS : informations rentrée 2024/25.
- Questions diverses.

1) **Objet : Demande d'ouverture dominicale des distributeurs automobiles par MOBILIANS (organisateur des services de l'automobile)**

Monsieur le Maire informe le conseil, que les représentants des marques automobiles basés sur la commune souhaitent ouvrir leurs établissements, aux dates suivantes :

- **Dimanche 19 janvier 2025**
- **Dimanche 16 mars 2025**
- **Dimanche 15 juin 2025**
- **Dimanche 14 septembre 2025**
- **Dimanche 12 octobre 2025**

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- 12 voix POUR, 1 voix CONTRE.

A la majorité, l'ouverture du distributeur implanté sur la commune est autorisée aux dates précitées.

2) **CCPN : Instruction des demandes d'autorisation préalables en matière d'enseignes et publicités. Signature d'une convention.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la CCPN met à la disposition des communes un service d'instruction des autorisations des droits du sol. La commune de CROSVILLE adhère d'ailleurs à ce service et a signé le renouvellement de la convention avec la CCPN jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est proposé aux communes d'étendre ce service à l'instruction des autorisations préalables et déclarations préalables relatives aux enseignes, pré-enseignes et publicités régies par le code de l'environnement. Cette instruction est subordonnée à l'autorisation délivrée par le Maire après instruction. Une convention est proposée pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2026.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à confier l'instruction des demandes d'autorisations préalables en matière d'enseigne, pré-enseigne et publicité à la CCPN et l'autorise à signer la convention pour application de toutes les demandes concernées, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2026.

3) **Objet : Mise en place par la CCPN d'un service commun portant sur la capture et la stérilisation des chats errants sans propriétaire ou détenteur.**

M. le Maire informe le conseil que la CCPN a mis en place un service commun pour les chats errants sans propriétaire ou détenteur pour les communes qui souhaitent y adhérer. Le service commun peut intervenir dans l'organisation technique des campagnes de stérilisation des chats non identifiés vivant dans des lieux publics de la commune. L'organisation administrative reste de la compétence du Maire. Après lecture et analyse de la convention présentée par la CCPN, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité :

- De ne pas adhérer à ce service,
- De ne pas signer la convention avec la CCPN.

4) **Objet : Facturation et recouvrement de la redevance d'assainissement collectif.**

M. le Maire rappelle aux conseillers que le SERPN est chargé du recouvrement des redevances d'assainissement collectif adressées aux usagers de la commune, en même temps que le service de distribution publique d'eau potable. Le SERPN a augmenté le prix de sa prestation de facturation au service de l'assainissement collectif, exploité par la Société VEOLIA, passant de 1€ à 3€ par facture émise portant perception des redevances.

Ainsi, VEOLIA propose à la commune de CROSVILLE LA VIEILLE une convention pour la facturation à la collectivité de ce coût sur la base des titres de recettes émis par le SERPN, une fois par an. Le nombre de foyers raccordés au réseau collectif s'élevant à environ 280.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

- De signer la convention entre la commune de Crosville la Vieille et Véolia. Celle-ci prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024 qui est établie pour la durée du contrat d'assainissement collectif qui lie la ville du Neubourg (détenteur du traitement des eaux usées) à Véolia jusqu'au 31 décembre 2030.

5) Conférence routière cantonale du Neubourg :

Une conférence routière entre les Maires du canton, le service voirie de la CCPN et les équipes du département chargées des infrastructures routières, a eu lieu le 30 mai dernier, en invoquant le but de cette rencontre à savoir : la proximité avec les élus, l'écoute des enjeux, le traitement des problématiques locales.

Les sujets abordés sont : fauchage des routes départementales, entretien de la signalisation hors agglomération, étude sur les aires de covoiturage, viabilité hivernale.

En ce qui concerne la proximité de Crosville, il a été demandé un aménagement de sécurité du carrefour au niveau de la coopérative de teillage et la nouvelle déchetterie.

6) SIEGE : programmation des travaux 2025.

- Effacement du réseau (2^{ème} tranche) sur la rue des Templiers à Coquerel.

Demande réitérée et renouvelée chaque année depuis 2021.

7) Dossiers en cours :

- Salle des associations : nouvelle demande de subvention au Conseil Départemental pour le 23 septembre 2024, avec une révision du plan de financement.

- Projet immobilier rue du Bout Cardais du 5 juillet 2024 : 15 habitants présents sur 25. Impossibilité pour le cabinet CMA Architecture de présenter le projet immobilier, en raison des revendications et du tumulte ambiant. Les échanges entre le Maire, les membres du conseil présents et les habitants se sont révélés impossibles et surtout improductifs. Il est à déplorer que seuls les opposants au projet se sont exprimés. Le Conseil, afin de préserver la cohésion dans la commune et en tenant compte de l'opposition du très proche voisinage, propose de ne pas avancer dans ce projet sous cette forme et amène d'autres pistes, en demandant un vote à main levée pour chaque proposition :

- 1) Garder le projet actuel et y apportant de légères modifications : aucun vote
- 2) Revendre le terrain en l'état : 3 voix POUR
- 3) Création de 4 lots à bâtir : 10 voix POUR

La 3^{ème} proposition est retenue à la majorité. Affaire à suivre...

8) SIVOS : informations rentrée 2024/25

Christophe VERNON, Président du SIVOS, signale une baisse des effectifs en cette rentrée de septembre. Les effectifs ne se maintiennent pas d'une année sur l'autre en raison des mouvements de famille de plus en plus fréquents (séparations, déménagements...).

Répartition des effectifs :

ECOLLES	VITOT	EPEGARD	CROSVILLE
Enseignants	Mme Chaudet/Mme OGER	M. Delamare/Mme Backès	M. Chaudet/Mme Blaise
Niveaux de classe	PS/MS/GS	CP/CE1/CE2	CE2/CM1/CM2
Effectifs rentrée 2024	47	42	42

Des travaux de voirie ont été réalisés à Vitot et des travaux d'aménagements divers dans les 3 écoles.

Questions diverses :

- Analyse de l'eau de la mare rue du Val Saint Martin : elle révèle une pollution organique importante. Il est envisagé de vidanger l'eau dans un premier temps.
- Le contrat d'apprentissage de Damien POTTIER est reconduit pour la 2^{ème} année.
- L'association CAMELEON occupera la salle communale le lundi de 18h à 22h.
(atelier hebdomadaire de théâtre, art thérapie, atelier sur mesure, thérapie familiale...)
- La commune offre un ticket d'entrée de 5 € au cirque présent dans la commune à chaque enfant de Crosville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.